

## COMMUNE DE LA CLUSAZ

### Modification de Droit Commun n°2 du PLAN LOCAL D'URBANISME

#### AVIS DE CONCERTATION DU PUBLIC

Lors de la séance publique du 2 avril 2026, le conseil municipal de la Clusaz a défini par la délibération n° 2026/096, les modalités de concertation du public dans le cadre du projet de la Modification de Droit Commun n°2 du PLU de LA CLUSAZ.

Le dossier de concertation sera mis à disposition du public en Mairie de LA CLUSAZ, 1 place de l'Eglise 74220 LA CLUSAZ à compter **du lundi 11 mai 2026** aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la Commune de la Clusaz [www.laclusaz.fr](http://www.laclusaz.fr)

Celui-ci sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des études.

Un registre permettant au public de faire ses observations sera mis en place en Mairie de La Clusaz, 1 place de l'Eglise, 74220 LA CLUSAZ aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie

L'adresse électronique spécifique [plu.mdc2@laclusaz.fr](mailto:plu.mdc2@laclusaz.fr) est mise en place pendant la période de concertation et dédiée spécifiquement à la présente concertation. Celle-ci sera supprimée à l'issue de la période de concertation.

Cette concertation se tiendra pendant toute la durée de la procédure de modification de droit commun n°2, jusqu'à qu'il en soit tiré le bilan qui sera présenté devant le conseil municipal.

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## Modification de Droit Commun n°2

---

### AVIS DE CONCERTATION DU PUBLIC

---

Lors de la séance publique du 2 avril 2026, le conseil municipal de la Clusaz a défini par la délibération n° 2026/096, les modalités de concertation du public dans le cadre du projet de la Modification de Droit Commun n°2 du PLU de LA CLUSAZ.

Le dossier de concertation sera mis à disposition du public en Mairie de LA CLUSAZ, 1 place de l'Eglise 74220 LA CLUSAZ à compter **du lundi 11 mai 2026** aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la Commune de la Clusaz [www.laclusaz.fr](http://www.laclusaz.fr)

Celui-ci sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des études.

Un registre permettant au public de faire ses observations sera mis en place en Mairie de La Clusaz, 1 place de l'Eglise, 74220 LA CLUSAZ aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie

L'adresse électronique spécifique [plu.mdc2@laclusaz.fr](mailto:plu.mdc2@laclusaz.fr) est mise en place pendant la période de concertation et dédiée spécifiquement à la présente concertation. Celle-ci sera supprimée à l'issue de la période de concertation.

Cette concertation se tiendra pendant toute la durée de la procédure de modification de droit commun n°2, jusqu'à qu'il en soit tiré le bilan qui sera présenté devant le conseil municipal.

Affichage le 20/04/2026

## Justificatif de Parution

N° d'annonce: LDL-501339300

Nous soussignés, Le Dauphiné Libéré SA représenté par son directeur général, Pierre FANNEAU, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Date de mise en ligne** : du 18/04/2026 au 18/04/2026

**Support de parution** : ledauphine.com

**Département de parution** : Haute-Savoie

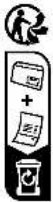
---

### LA MAISON DES RONRONS

Par acte SSP du 01/04/2026 il a été constitué une EURL  
dénommée : LA MAISON DES RONRONS  
Siège social : 78 avenue de Brogny 74000 ANNECY  
Capital : 1.000  
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :  
l'exploitation d'une garderie et pension féline, incluant l'accueil,  
la garde, l'hébergement, la surveillance et les soins courants des  
chats en structure spécialisée ; la réalisation de prestations de  
garde d'animaux au domicile des clients, incluant les visites et  
l'organisation hors site, la mise en place de prestations de  
confort et de bien-être animal, la vente accessoire de produits  
et services liés aux animaux, ainsi que toutes opérations se  
rattachant directement ou indirectement à cet objet.  
Gerant : Mme CIACHERA Jeanne 1 rue de la Lathardaz 74000  
ANNECY  
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS  
d'ANNECY  
501339300

---

**Lien de l'annonce** : <https://www.eurolegales.com/Annonce/VieSociete/Haute-Savoie/ANNECY/Le-Dauphine/LA-MAISON-DES-RONRONS-Avis-de-constitution.html>



Pierre FANNEAU

Directeur Général

**VENTES AUX ENCHÈRES**

Ventes judiciaires

**01**

Vente aux enchères publiques à l'audience du JEX de PARIS - JEX Ventes Immobilières TJ DE PARIS  
Parvis Robert Badinter - 75859 PARIS CEDEX 17  
Le JEUDI 28 MAI 2026 à 14h - EN UN LOT DE VENTE

**UN APPARTEMENT À DIVONNE LES BAINS (01220)**

76 Grande Rue

De 62,88 m<sup>2</sup>, de type F3 dans le bâtiment C, au 3<sup>e</sup> étage, portant le n° C 35 du plan comprenant : entrée et couloir avec placard, WC, salle de bains, 2 chambres avec placards, séjour, cuisine, 2 balcons.  
UNE CAVE portant le n° B 4 C du plan niveau R-1.  
LES BIENS SONT LIBRES

**Mise à Prix: 250 000€**

**Avec faculté de baisse d'1/4, puis d'1/3 sur la mise à prix d'origine en cas de carence d'enchère. Consignation pour enchérir :** chèque de banque à l'ordre du Batonnier Séquestre de **25 000€**.

Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des Conditions de vente.

Rens : **M<sup>e</sup> Eric ASSOULINE - Cabinet ETHIC ALL**, Avocat, 15 boulevard Richard Lenoir - 75011 PARIS

Tél. **09.75.40.31.39 - ventes.assouline@orange.fr**

Consultation du cahier des conditions de vente au Greffe des Criées du TJ de PARIS ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Renseignements sur site internet : **www.licitor.com**

**VISITE SUR PLACE LE 21 MAI 2026 DE 11 H À 12 H**

500628300

**CABINET DE LA SCP**

**BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**

Avocats au Barreau de BONNEVILLE

Immeuble «La Résidence», 111 Rue du Pont,

74130 BONNEVILLE

cabinet@briffod-avocats.fr

**AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE D'UNE MAISON INDIVIDUELLE sise sur la Commune de VOUGY (Haute-Savoie), 899 Rue de la Chapelle**

**MISE A PRIX : 150.000 € (CENT CINQUANTE MILLE EUROS), frais en sus**

Fixée au **JEUDI 11 JUIN 2026 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130) au Palais de Justice de ladite ville. A la requête de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE** dénommée **CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE**, Société Coopérative à capital et personnel variables, régie par le Livre V du Code Rural, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 302 958 491, dont le siège social est sis PAE Les Glaisins, 4 Avenue du Pré Félin, ANNECY-LE-VIEUX - 74985.ANNECY CEDEX 9, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la SCP **BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**

**DESIGNATION DES BIENS :** sur la Commune de VOUGY (Haute-Savoie 74130), 899 Rue de la Chapelle, une maison individuelle à usage d'habitation d'une surface habitable totale de 116,04 m<sup>2</sup> figurant au cadastre sous les références suivantes : section A n°1932 (12a).

Ladite maison est répartie sur trois niveaux :  
- au rez-de-chaussée : un double garage, un bureau avec une salle d'eau avec WC et une pièce annexe, une chaufferie,  
- au premier étage : un salon ouvert avec coin cuisine et coin salle à manger, une salle d'eau, un petit couloir desservant trois chambres, un WC et un cellier,  
- au deuxième étage : un palier, une chambre.

Tel que ledit bien existe, se poursuit et comporte avec toutes ses annexes et appartenances, sans aucune exception ni réserve.  
**OCCUPATION :** Aux termes du procès-verbal de description dressé le 06 octobre 2025, il est indiqué que : « Les lieux sont actuellement occupés par l'actuel propriétaire qui héberge plusieurs chats. Selon ses déclarations, il aurait également un logement en SUISSE. »

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SELAS SAGE ET ASSOCIES, Commissaires de Justice au FAYET, le 06 octobre 2025 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 08 décembre 2025 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°25/02158, où chacun peut en prendre connaissance.

**VISITE : une visite sera organisée par la SELAS SAGE ET ASSOCIES le VENDREDI 29 MAI 2026 de 11 heures à 12 heures.**

**ENCHÈRES :** en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

**RENSEIGNEMENTS :** pour plus de renseignements, s'adresser : - au Cabinet de la SCP **BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**, Avocats (Tél. 04.50.97.00.07) et sur [www.briffod-avocats.fr](http://www.briffod-avocats.fr), - au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé - (Tél. 04.50.25.48.00).

**Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 14 avril 2026.**

501289300

HSA20 - V1

17 74

**AVIS**

Plan local d'urbanisme



**COMMUNE DE LA CLUSAZ**

**Modification de Droit Commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme Avis de concertation du public**

Lors de la séance publique du 2 avril 2026, le conseil municipal de la Clusaz a défini par la délibération n° 2026/096, les modalités de concertation du public dans le cadre du projet de la Modification de Droit Commun n°2 du PLU de LA CLUSAZ. Le dossier de concertation sera mis à disposition du public en Mairie de LA CLUSAZ, 1 place de l'Eglise 74220 LA CLUSAZ à compter du **lundi 11 mai 2026** aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la Commune de la Clusaz [www.laclusaz.fr](http://www.laclusaz.fr). Celui-ci sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des études.

Un registre permettant au public de faire ses observations sera mis en place en Mairie de La Clusaz, 1 place de l'Eglise, 74220 LA CLUSAZ aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

L'adresse électronique spécifique [plu.mdc2@laclusaz.fr](mailto:plu.mdc2@laclusaz.fr) est mise en place pendant la période de concertation et dédiée spécifiquement à la présente concertation. Celle-ci sera supprimée à l'issue de la période de concertation. Cette concertation se tiendra pendant toute la durée de la procédure de modification de droit commun n°2, jusqu'à qu'il en soit tiré le bilan qui sera présenté devant le conseil municipal.

501422800

**VIES DES SOCIÉTÉS**

Transferts de siège social

**FAVARIO**

**SAS au capital de 10000 €**

**Siège social : 27 chemin du clos Scotti**

**74800 ARENTHON**

**RCS ANNECY 940778079**

Par décision du président du 10/04/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 50 boulevard Stalingrad Le Port 06300 NICE à compter du 10/04/2026. Radiation au RCS de ANNECY et immatriculation au RCS de NICE.

500980000

**Cessation de garantie**

**S.A.S. MW REAL ESTATE GROUP**

LA SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES ET FINANCIÈRES "SO.C.A.F.", 26 Avenue de Suffren, PARIS 15<sup>e</sup> ème, fait savoir que la garantie qu'elle a accordée à :

S.A.S. MW REAL ESTATE GROUP

8 rue des contaminés

74940 ANNECY-LE-VIEUX

SIREN : 878322676

pour les opérations de :

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

NON DETENTION DE FONDS

visées, par la loi du 2 Janvier 1970, cessera TROIS JOURS

après la publication du présent avis.

Les créanciers, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.C.A.F. dans les trois mois de cette insertion sous la

référence HO / SP. 33 356

501316000

**Constitutions de sociétés**

**AVIS DE CONSTITUTION**

**EARL GUIDON ELEVAGE**

**Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée**

**Au capital de 7 500,00 Euros**

**Siège social : 1571 Route du Danay**

**74450 SAINT-JEAN-DE-SIXT**

**SOCIÉTÉ EN COURS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution, par acte sous seing privé en date du 01 mars 2026 d'une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL), société civile régie par la loi n° 85-697 du 11 juillet 1985, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL GUIDON ELEVAGE Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime Siège social : 1571 route du Danay 74450 SAINT-JEAN-DE-SIXT Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 7 500,00 euros Gérance : Monsieur Cédric GUIDON et Monsieur Gaylord GUIDON, demeurant tous deux 459 route du Danay 74450 SAINT-JEAN-DE-SIXT Cassion de parts : soumise à l'agrément des coassociés Immatriculation : Registre du commerce et des sociétés d'ANNECY

Pour avis.

501204800

Accueil > Actualités > Urbanisme > Avis de concertation >

Avis de concertation du public à compter du 11/05/26 – PLU Modification de Droit Commun n°2



## Avis de concertation du public à compter du 11/05/26 – PLU Modification de Droit Commun n°2

Lors de la séance publique du 2 avril 2026, le Conseil municipal de La Clusaz a défini par la délibération n° 2026/096, les modalités de concertation du public dans le cadre du projet de la Modification de Droit Commun n°2 du PLU de la commune de La Clusaz.

Le **dossier de concertation sera mis à disposition du public** en Mairie de LA CLUSAZ, 1 place de l'Eglise – 74220 LA CLUSAZ à compter du **lundi 11 mai 2026** aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la Commune de La Clusaz [www.laclusaz.fr](http://www.laclusaz.fr). Celui-ci sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des études.

Un **registre** permettant au public de faire ses observations sera mis en place en Mairie de La Clusaz, 1 place de l'Eglise – 74220 LA CLUSAZ aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

L'**adresse électronique spécifique** [plu.mdc2@laclusaz.fr](mailto:plu.mdc2@laclusaz.fr) est mise en place pendant la période de concertation et dédiée spécifiquement à la présente concertation. Celle-ci sera supprimée à l'issue de la période de concertation.

**Cette concertation se tiendra pendant toute la durée de la procédure de modification de droit commun n°2, jusqu'à qu'il en soit tiré le bilan qui sera présenté devant le Conseil municipal.**

📅 Actualité publiée le mercredi 22 avril 2026

URBANISME

AVIS DE CONCERTATION